

Agenda 21  
Comité technique -16 mai 2014 10 h

Présents :

Stéphane VIAL	1 <sup>er</sup> adjoint au maire
Jean-Pierre TRUCHOT	Adjoint au maire
Alban DUMAS	Adjoint au maire
Jean-Marc SABATIER	Conseiller municipal
Gerard de BASTIER	PRJN
Jean COLLADO	PRJN
Pierre MANFREDI	PRJN
Jean-Charles GROS	CAUE
Joseph JACQUIN-PORRETAZ	Directeur Naturopathe
Paule ROUSSEAU	Référente Agenda 21

Excusés :

Julien MERLE	Maire
Lydie CATALON	Adjoint au maire
César DEMERET	DGS

M. VIAL résume rapidement la position de la municipalité émise en mars 2014 et souligne la volonté de favoriser la transversalité par la présence de quatre adjoints à ce comité technique.

Chaque personne se présente ensuite succinctement.

M VIAL annonce que la date fixée pour le comité de pilotage est le 6 septembre 2014 jour de «la journée des associations».

En préalable à toute discussion, M. MANFREDI s'élève contre le fait que le label Agenda 21 demeure un objectif prioritaire. En effet, il lui apparaît que ce label rend hermétique la démarche aux personnes qui ne participent pas directement aux travaux des comités. Cela nuit à la popularité de la démarche même si la plupart des actions sont en cours de réalisation.

Paule rappelle que le travail du comité depuis la labellisation a été justement de trouver les moyens de rendre plus lisible la démarche Agenda 21. Pour cela le comité technique a eu recours à l'Agence Sur le Pont communication et ce comité a validé un type de signalétique, fixe, mobile, semi-mobile (ci-joint projet validé et type de panneaux)

M. de BASTIER note que la réalisation et la mise en place de ces panneaux n'ont pas pu se faire. Il est rappelé que le coût de cette opération est élevé. Ce projet reste cependant d'actualité.

L'identification d'actions, et en particulier d'actions de la collectivité, qui s'intègrent à la démarche Agenda 21 est importante. M. DUMAS prend pour exemple le traitement des platanes qui va basculer en traitement bio cette année. La commune ne dispose pas encore de signalétique mobile, il est cependant prévu des affichettes d'information qui remplaceront les habituelles affichettes annonçant le traitement annuel des platanes et demandant aux véhicules de ne pas stationner sous les arbres pendant celui-ci.

M. COLLADO souligne que rester dans une démarche de labellisation est importante. En effet, elle offre un cadre et garantit la validation du processus par des experts externes à la commune, neutres et objectifs.

- Organisation du comité de pilotage

Le comité approuve le fait de tenter de concilier le côté administratif du comité de pilotage et l'impact créateur d'une manifestation festive.

D'ailleurs pour développer les échanges dans un contexte informel, il est proposé de prévoir très rapidement un apéritif avec les porteurs d'actions de l'Agenda 21, ce qui représente une quinzaine de porteurs d'actions associatifs et non-associatifs.

Chasseurs sigrignanais ; plantes rares et jardin naturel ; Amis de l'histoire de Sigrignan ; randonneurs de l'Harmas ; Donneurs de sang (action 24 abandonnée) ; Club de l'âge d'or ; Association Indépendante des Parents d'Elèves ; Les Jardins Familiaux des Viviers  
L'école maternelle ; la Cave coopérative ; la Communauté de communes, l'UASA et la commune de Sigrignan à travers ses différents services.

Pour tenir les délais d'organisation du comité de pilotage, le recueil des données doit être fait auprès des porteurs d'actions. Les membres du comité s'inscrivent sur le planning (*cf. document joint*) et les dates prévues pour les rendez-vous seront communiquées à Paule qui en diffusera la synthèse au comité.

Les délais sont assez courts : pour permettre la mise en forme des données recueillies, il faudrait pouvoir disposer de l'ensemble des informations au plus tard fin juin/début juillet.

Il faudrait rencontrer les porteurs d'actions déjà inscrites au plan d'actions ainsi que ceux qui proposent des projets d'actions à valider par le comité de pilotage. Hormis la maternelle qui a déjà une action et qui en a une en projet, les porteurs de nouvelles actions sont : l'association l'Atelier des savoirs créatifs (action la ruche qui dit oui) ; le club informatique (action sur l'histoire des rues et des maisons avec des outils informatiques).

Les fiches actions ainsi que la grille des données à recueillir pour permettre l'évaluation de l'impact seront remises à chacun pour préparer l'entretien avec les porteurs d'actions.

Les informations collectées seront utilisées avec le porteur d'action pour évaluer l'avancement de l'action (*indicateurs dans chaque fiche action*) et ensuite avec le comité pour évaluer l'impact de l'Agenda 21 sur le territoire (*selon les indicateurs d'impact définis par le comité technique en 2013*).

Le travail réalisé avec la collecte et la mise en forme de ces données servira de base pour constituer l'éventuelle demande de renouvellement du label.

Ce comité de pilotage doit concilier deux objectifs (*cf. réunion de travail du 04/02/2014*) :

- un objectif administratif à remplir pour poursuivre la démarche dans un contexte de labellisation : le comité de pilotage doit être informé et valider l'évaluation de l'impact de l'exécution du programme de l'agenda 21 sur le territoire. Les nouvelles actions du plan d'actions doivent être validées par ce comité. C'est l'occasion de partager une synthèse et un bilan avec les partenaires institutionnels.

- un objectif de communication : partage et échange avec les habitants du village autour de l'avancement de la démarche, mise en valeur des partenaires à travers les reportages photos sur les actions, désacralisation de la démarche Agenda 21 par les interventions humoristiques des acteurs de VOLT...

#### Questions diverses :

Jean-Charles Gros indique que la mission d'accompagnement auprès de la commune pour l'Agenda 21 étant arrivée à son terme, le CAUE demande à ne plus faire partie du Comité technique. Il reste toutefois volontaire pour participer aux travaux du Comité de Pilotage.

Remise en état du sentier botanique : prendre contact avec Mme Véronique BRECHU ONF qui a une bonne expérience dans ce domaine (possibilité de bénéficier de subventions de la Région)

Jean-Charles GROS chargé de la gestion de la Via Venaissia (voie verte, pions, vélos, rollers et autres déplacements doux) indique que l'expérience montre qu'il est intéressant de rattacher les circuits à la Gare d'Orange. Il y a un projet du même type pour l'ancienne route VAISON / BUIS. <http://caue84.archi.fr/parteneriat/parteneriat5.htm>

La commune dispose de d'au moins deux circuits (le sentier botanique et le sentier des lichens) qu'il faut entretenir pour leur conserver leur attrait.

Paule ROUSSEAU  
Réfrente Agenda 21

Stéphane VIAL  
1<sup>er</sup> Adjoint

#### Documents joints :

Tableau des visites aux porteurs d'action  
Grille d'entretien (à adapter au cas par cas)  
Cr des réunions du 4 février 2014  
Modèle de fiche action  
Liste des indicateurs d'impact

Pour mémoire, l'ensemble des données concernant la démarche Agenda 21 est en ligne sur le site <http://www.serignanducomtat.com/accueil-agenda21.php>